

## Procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024

**PRESENTS** : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - DI MASULLO Vincenza - PAJEAN Baptiste - MONIN Eric - GRISARD Benoît - VACHET Nadine - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène

**ABSENTS EXCUSES** : - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

**ABSENT** : AZNAG Rachid

*Elu secrétaire* : Matthieu COLLIN

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars est approuvé à l'unanimité.*

### Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

☞ **25-2024 – MAPA** - Attribution du marché réfection de voirie, « les Trois Journeaux »

Rapporteur : Patrick Carle

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux au lieudit « les trois Journeaux », il a été décidé d'engager les travaux de réfection de voirie dans ce secteur. Une consultation a été lancée à laquelle deux entreprises ont répondu. Après avis de la commission travaux, il est proposé au conseil de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant de 26 605,17€HT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

DECIDE de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant HT de 26605,17€HT et AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives. Ces travaux seront réalisés à l'automne.

☞ **26-2024 – Vidéo-protection** - Approbation du projet et demande de subvention pour le montant réactualisé

Rapporteur : Patrice Braems

Par autorisation du 6/04/2023 de la préfecture la commune a été autorisée à installer un système de vidéo-protection. Suite à l'étude en lien avec les services de gendarmerie, il est proposé d'installer des caméras sur plusieurs points de la commune afin d'assurer la sécurité des personnes. Suite à réactualisation du montant estimatif du projet, il est proposé au Conseil d'approuver le nouveau montant qui s'élève à 36 186€ HT. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Région. Mme le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet va engendrer des frais de maintenance, d'assurance et de remplacements éventuels du matériel en cas de dégradation et que ces dépenses impacteront le budget communal puisqu'ils ne seront pas subventionnables. Elle rappelle également qu'à ce jour la hauteur de la subvention n'est pas connue et que la faisabilité du projet dépendra du taux de prise en charge qui pourrait être accordé dans le cadre de cette demande faite auprès de la Région.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, Vote : 8 Pour / 0 Contre / 3 Abstentions**

APPROUVE le projet présenté pour le nouveau montant de 36 186€ HT et AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

☞ **27- 2024 – City-stade**, retrait du projet

Rapporteur : Vincenza Di Masullo

Au vu de l'attribution de la subvention de l'agence nationale du sport reçue ce 12 juin 2024, soit la somme de 15 000€ correspondant à un taux de 29,99 % sur une dépense subventionnable prévisionnelle de 50 010€ HT. Mme le Maire rappelle que le plan de financement n'est plus équilibré et que le projet doit être annulé. Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette opération.

☞ **Ancienne carrière au Ruppé**, suivi du projet photovoltaïque

Rapporteur : Eric Monin

Par délibération du 5 mars dernier, le conseil avait décidé à l'unanimité de louer à Enercoop 8000m2 sur les 20 000m2 que compte la parcelle YV n°001 située au « Ruppé » afin de réaliser un projet de centrale photovoltaïque.

A la suite d'une étude financière, Enercoop estime que le projet ne sera rentable que s'il est réalisé sur une surface plus importante. Eric Monin propose d'autoriser Enercopp à utiliser une surface de 14 000m2 maximum. Le conseil approuve.

↳ **28- 2024 – Personnel communal, Cantine scolaire** – Augmentation d'un agent à temps non complet pour entretien des bâtiments - Rapporteur : Eve Buevoz

Au vu de l'augmentation de l'utilisation des bâtiments communaux, et notamment de la salle des fêtes, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet de 14h11 annualisées à 15h29 annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DECIDE la suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 14 heures 11 annualisées et la création du poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 15 heures 29 annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024;

DIT que les crédits seront prévus au budget 2024.

↳ **29- 2024 – Budget communal**, mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre du passage à la norme budgétaire et comptable M57 - Rapporteur : Eve Buevoz

L'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité au Maire, sur autorisation du Conseil municipal, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permet d'ajuster la répartition des crédits budgétaires entre chapitres au plus près des besoins, sans modifier le montant global des sections. Ainsi, Mme le Maire peut procéder à ces virements de crédits en prenant une décision, sans avoir à prendre de délibération et à réunir le conseil municipal. Le conseil est alors informé des mouvements effectués à l'occasion de sa séance suivante, lors du compte rendu des délégations exercées par Mme le Maire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire, pour l'exercice budgétaire 2024, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (*fonctionnement et investissement*).

↳ **30- 2024 – Cantine scolaire**, attribution du marché de livraison de repas  
Rapporteur : Eve Buevoz

La commune de Saint Pierre d'Albigny a été désignée coordinateur du groupement, chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du co-contractant. Chaque membre est autonome et chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses propres besoins avec le co-contractant, lui en notifiant les termes et s'assurant de sa bonne exécution.

Quatre candidats ont formulé une proposition (API, - Bernard Traiteur – VACAVANT, - SHCB, - Sud Est restauration).

Après analyse des offres présentées, la commission d'appel d'offres ad hoc a, en date du 20 juin 2024, décidé d'attribuer le marché à: SARL Bernard Traiteur – VACAVANT Traiteur

Cette société répond aux critères définis dans le cahier des charges :

\* des repas de qualité (*viande d'origine française, diversité des menus, cuisine familiale, saisonnalité des fruits et légumes*)

\* les circuits courts et locaux sont favorisés

\* une composante bio chaque jour au minimum.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de la SARL Bernard Traiteur – VACAVANT Traiteur.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives.

↳ **31- 2024 – Cantine scolaire**, tarifs 2024-2025  
Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour cette année scolaire, et propose que la commune prenne à sa charge cette hausse estimée à 3225€/an.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**, VOTE : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE de reconduire les tarifs suivants :

- QF de 0 à 799 ..... 4,85 € / - QF de 800 à 1399 ..... 5.40€ / - QF > 1400 ..... 6,00 €

\* tarif de 7 € pour les inscriptions « occasionnelles » - *c'est dire une seule inscription par mois.*

↳ **32- 2024 – Garderie périscolaire, tarifs 2024-2025**

Rapporteur : Eve Buevoz

Le Conseil décide de reconduire les tarifs comme suit :

Tranches tarifaires	Quotient familial	Tarif par heure	Tarif hors commune
1 <sup>ère</sup> tranche	0 /799€	1.70 €	2.25 €
2 <sup>ème</sup> tranche	800€/1399	2.10 €	2.70 €
3 <sup>ème</sup> tranche	>1400€	2.40€	3.05 €

↳ **33- 2024 – Parc des Bauges, désignation du délégué suppléant**

Rapporteur : Eve Buevoz

Le Conseil, à l'unanimité, désigne M. Matthieu Collin comme délégué suppléant de Mme Hélène Tual, déléguée titulaire.

↳ **34- 2024 – Ecole, dénomination de l'école de Freterive**

Rapporteur : Eve Buevoz

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 18 juin 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, Vote : 10 Pour / 1 Abstention / 0 Contre  
DECIDE de dénommer l'école maternelle et primaire: "**École Alice GUY**".

Mme le Maire rappelle que Alice Guy est une réalisatrice, scénariste et productrice de cinéma, née en France le 1/07/1873.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45*

*La secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*

*Mme le Maire,  
Eve Buevoz*

